

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS1566

présenté par

M. Monnet, Mme Lebon et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

ARTICLE 11

I. – À la deuxième ligne de la deuxième colonne du tableau à l’alinéa 2, substituer au montant :

« 247,4 »

le montant :

« 263,68 ».

II. – En conséquence, à la deuxième ligne de la dernière colonne du tableau au même alinéa, substituer au montant :

« -13,4 »

le montant :

« 2,88 ».

III. – En conséquence, à la septième ligne de la dernière colonne du tableau au même alinéa, substituer au montant :

« -16,7 »

le montant :

« -0,42 ».

IV. – En conséquence, à la dernière ligne de la dernière colonne du tableau au même alinéa, substituer au montant :

« -16 »

le montant :

« 0,28 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réaffecter à l'assurance maladie les dépenses engagées pendant la pandémie et indûment affectées à la dette sociale.